

# Rapport du Comité de Mission au Conseil d'Administration de Vranken-Pommery Monopole

Vranken-Pommery Monopole est une ETI familiale française à dimension internationale spécialisée dans les Champagnes, Vins et Portos. Le Groupe a été fondé par Paul-François Vranken en 1976, et s'est construit par acquisitions successives.

Vranken-Pommery Monopole possède plusieurs marques prestigieuses de champagne, dont Pommery & Greno, Heidsieck & Co Monopole et Vranken, chacune ayant sa propre histoire et son identité unique. La société est également active dans la production et la commercialisation d'autres vins tranquilles et effervescents, en Camargue, Provence, et dans la Vallée du Douro, étendant ainsi sa présence sur différents segments du marché des champagnes et des vins.

La société a adopté des pratiques viticoles durables pour réduire son impact environnemental, notamment dans la gestion de l'eau et l'utilisation de méthodes de culture respectueuses de l'environnement. Elle investit dans la recherche et le développement pour améliorer la qualité de ses produits et innover dans les techniques de vinification. Vranken-Pommery Monopole a été la première Maison de Champagne à se transformer en « Société à mission », et a adopté pour raison d'être « Promouvoir la plus grande qualité des Champagnes et vins produits partout dans le Monde, tout en mobilisant l'écosystème dans lequel la Société évolue (sociétés de son groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires), pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement durable et la préservation de l'identité des terroirs et de la spécificité et de la qualité de leurs produits. »

La notion de groupe de sociétés n'étant pas définie dans la Loi Pacte, Vranken-Pommery Monopole a souhaité intégrer ses deux principales filiales de production dans cette démarche, et les sociétés Vranken-Pommery Production et Grands Domaines du Littoral ont elles aussi adopté le statut de société à mission. Par souci de cohérence, la raison d'être des filiales est identique à celle de la maison-mère, le tout formant un ensemble intégrant toute la chaine de valeur de la culture de la vigne, à l'élaboration des champagnes et des vins, jusqu'à leur commercialisation.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité de Mission s'est réuni à quatre reprises conformément au calendrier qu'il s'était fixé, à savoir les :

- 21 février 2023
- 5 juillet 2023
- 12 octobre 2023
- 13 décembre 2023

Le taux de participation moyen s'est établi à 73% sur l'année.

Les actions engagées par le Comité de Mission en 2023 ont été les suivantes :

- Evolution de la composition du Comité de Mission
- Audit des missions et des indicateurs clés de performance définis par le Comité de Mission par l'Organisme Tiers Indépendant
- Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Projets photovoltaïques
- Evolution des obligations réglementaires en matière de reporting extra-financier
- Biodiversité : recensement des actions et construction des indicateurs
- Communication et produit emblématique de notre mission
- Veille sur les certifications RSE
- Index Ethifinance ESG Ratings (ex-Gaia Rating)
- Suivi des Indicateurs Clé de Performance à fin 2023

### **Evolution de la composition du Comité de Mission :**

Sur proposition du Comité de Mission, Vranken-Pommery Monopole a pris la décision d'impliquer sa gouvernance sur les sujets de développement durable.

Le Comité de Mission a intégré Madame Pauline Vranken, Administrateur, en qualité de membre du Comité de Mission lors du Conseil d'Administration du 30 mars 2023. Diplômée de l'ESTP Paris et de l'Université de Columbia, Madame Pauline Vranken a rejoint le Groupe en janvier 2023 en tant qu'Attachée de Direction, avant d'évoluer en tant qu'Executive Representative de Vranken Pommery USA en octobre 2023.

Monsieur Bertrand Marechaux, Préfet honoraire et Administrateur (indépendant) du Groupe depuis le 2 juin 2022, a été nommé le 30 mars 2023 Administrateur délégué à la RSE au sein du Conseil d'Administration de Vranken-Pommery Monopole. Il est régulièrement convoqué pour participer aux réunions du Comité de Mission.

Le Comité de Mission a par ailleurs enregistré le départ de Monsieur Dominique Pichart, remplacé par Madame Louise Rossignon, nommée lors du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juin 2023. Madame Louise Rossignon est Ingénieur AgroParisTech et Œnologue SupAgro Montpellier, elle a débuté en tant que Chargée de Mission sur le projet Vert Cot'Eau en 2021, puis elle est devenue Responsable des Partenariats et des services aux vignerons de la Champagne et a été nommée Cheffe de Cave de la Maison Heidsieck & Co en décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le Comité de Mission Vranken Pommery Monopole est donc composé de :

- Franck Delval, Président du Comité de Mission
- Julien Fort
- Hervé Hannin
- Bruno Maillard
- Dominique Moncomble

- Clément Pierlot
- Louise Rossignon
- Antonio Saraiva
- Pauline Vranken

# Audit des missions et des indicateurs clés de performance par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) :

Le Comité de Mission a retenu le Cabinet Mazars en tant qu'OTI chargé de l'audit des missions et des indicateurs clés de performance.

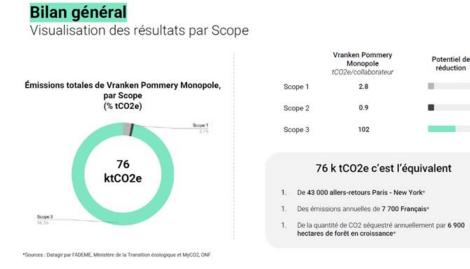
L'audit couvrait la période du 3 juin 2021 au 31 décembre 2022, et s'est déroulé entre janvier et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines, ayant mobilisé 3 auditeurs.

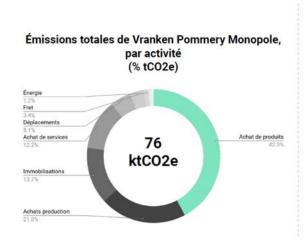
Les travaux d'audit portaient sur la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux en conformité avec la raison d'être définie par le Groupe et son activité, et l'exécution de ces objectifs.

Dans ses conclusions, l'OTI indique que le Groupe a mis en œuvre les moyens adéquats pour chaque objectif retenu et que l'audit n'a pas révélé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la qualité de Société à Mission. Le rapport d'audit du 16 mai 2023 a été annexé au rapport de gestion et il est disponible sur le site internet du Groupe.

#### Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

En 2022, le Comité de Mission s'était donné comme objectif de réaliser le bilan carbone du Groupe, ce qui a été fait avec l'appui technique de Greenly, audité par le cabinet Mazars dans le cadre de son audit de la Déclaration de Performance Extra Financière, et publié dans le Document d'Enregistrement Universel 2022.





	Vranken Pommery Monopole tCO2e	Par collaborateur tCO2e/collaborateur
Achat de produits	32 k	45
Achats pour la production	16 k	22
Immobilisations	10 k	15
Achat de services	9.2 k	13
Déplacements	3.9 k	5.4
Fret	2.6 k	3.6
Autres*	1.8 k	2.5

<sup>\*</sup> Énergie, Numérique, Activités et évènements, Déchets

Il s'agissait de la première étape du triptyque : mesurer-réduire-compenser qui doit permettre d'inscrire le Groupe dans l'objectif « zéro émission nette » à horizon 2050 de l'accord de Paris.

Après analyse des résultats du bilan carbone et identification des principaux postes d'émissions, le Comité de Mission a décidé de poser un premier jalon de réduction de 10% des émissions de GES en 2025.

Concrètement, cela implique de réduire les émissions du Groupe de 7600 tCO2e en 3 ans.

Toutes les entités du Groupe sont concernées :

- Le vignoble : sur les volets machinisme agricole, couvert végétal, plantations de haies
- La production, notamment sur l'œnologie durable, le packaging, le verre, les bâtiments
- La commercialisation et les fonctions support : fret, déplacements, numérique

Pour permettre à chaque entité du Groupe de mesurer son empreinte carbone et de pouvoir agir plus efficacement, chaque filière de production (Champagne, Rosés, Porto) a reçu son bilan carbone propre tiré du bilan consolidé avec identification des principaux postes d'émissions.

L'engagement de nos collaborateurs a également été abordé avec des propositions d'actions de sensibilisation, et celui de nos fournisseurs, qui représentent les principaux contributeurs de notre scope 3, a été identifié comme essentiel.

Sur ce point, le Groupe a pris la décision d'inclure en annexe de ses contrats sa charte achats responsables, et de solliciter ses fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang pour connaître leur empreinte carbone et leurs engagements de réduction fin 2023.

Ces données permettront d'affiner l'analyse de notre scope 3, et d'intégrer nos parties prenantes externes dans notre démarche de réduction des émissions de GES.

Toutefois, la première phase de réduction de nos émissions de GES sera la plus « facile ».

Compte tenu des activités du Groupe et de l'état de la science aujourd'hui, le Groupe ne pourra pas réduire à zéro l'ensemble de ses émissions, notamment le scope 3, il faudra dès lors envisager la compensation carbone.

Le Comité de Mission a étudié un projet de compensation de la société Oklima EDF :

- Localisation régionale : forêt domaniale du Chêne à la Vierge (entre Reims et Epernay)
- Restauration d'une parcelle de 7,5 ha
- Label bas carbone EDF
- Compensation de 1 131 t de CO2e
- Coût 57 000 € soit 51 €/tCO2e (le prix du carbone est de l'ordre de 90 à 100 € actuellement en France)

Le Comité préfèrerait que les projets de compensation soient internalisés, par exemple : la plantation de haies dans le vignoble, le travail sur le couvert végétal dans les vignes etc. Si cette approche est techniquement possible, pour être « valable » dans le cadre du plan de réduction de GES, le projet devra bénéficier du label bas carbone EDF et donc être audité.

#### Projets photovoltaïques

Dans le cadre de son plan de réduction des émissions de GES, le Groupe s'est engagé dans un certain nombre de projets photovoltaïques qui devraient lui permettre à terme d'assurer tout ou partie de ses consommations.

**En Camargue :** Les Grands Domaines du Littoral ont signé une promesse de bail avec la société Voltalia, entreprise à mission spécialisée dans les énergies renouvelables, dans le cadre du projet de création d'une centrale photovoltaïque de 26,6 ha situé sur la Commune d'Aigues-Mortes.

Les études préalables devraient démarrer au printemps 2024, et ce projet de grande envergure devrait prendre entre 3 et 4 ans.

A terme, le site de Jarras devrait ainsi être complètement autonome en matière d'électricité.

**En Champagne**: Il est prévu d'installer à Tours-sur-Marne 2.058 panneaux au sol, représentant environ 4.000 m², et produisant 916 kWc, soit la consommation en électricité de 334 foyers et une économie de 40t de CO2 par an.

Cette installation assurera une autoconsommation de l'énergie produite sur le site à hauteur de 80% et le surplus sera revendu.

Au Portugal: Les installations photovoltaïques sont passées de 450 à 700 m2.

#### Evolution des obligations réglementaires en matière de reporting extra-financier

La directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive) encadrant aujourd'hui le reporting extra-financier des sociétés européennes va être remplacée par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), applicable progressivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Comité de Mission ne peut ignorer cette évolution qui va transformer l'actuelle Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en Rapport de Durabilité. L'objectif de la CSRD est de mettre le reporting de durabilité au même niveau que le reporting financier.

La CSRD sera intégrée au Rapport de Gestion et donc placée explicitement sous la responsabilité du Conseil d'Administration (responsabilité de la gouvernance) ainsi que de celle du Comité d'Audit.

Cette nouvelle directive a pour but :

- De renforcer les exigences de reporting de durabilité
- D'harmoniser ce reporting
- D'améliorer la disponibilité et la qualité des données ESG.

Les principales modifications par rapport à la NFRD sont :

- Un champ d'application élargi
- Un renforcement et une standardisation du reporting, incluant les risques, les opportunités ainsi que les impacts matériels sur les questions ESG selon la double matérialité

Le Groupe devra communiquer à la fois sur la matérialité financière (identification des risques et opportunités générés par l'environnement économique, social et naturel sur le développement, la performance et les résultats de l'entreprise), ainsi que sur la matérialité d'impact (impacts positifs et négatifs de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel).

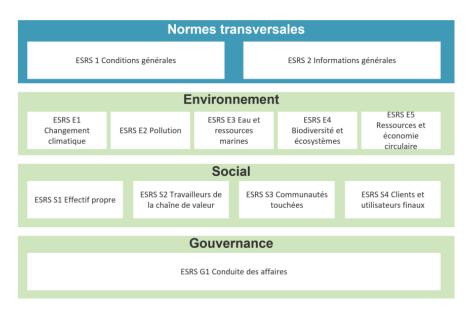
- Une localisation unique et un format digital imposé ESEF, balisant l'information, permettant de faire lire l'information par l'homme et la machine
- Une vérification par un OTI d'assurance « modérée » puis sans doute d'assurance « raisonnable » à partir de 2028
- Création de normes ESRS divisées en trois sections :
  - Trans-sectorielles
  - Sectorielles (second acte délégué)
  - Spécifiques à l'entreprise (PME cotées sur marchés réglementés, également second acte délégué).

La nouvelle directive CSRD s'appliquera de manière progressive aux sociétés financières et non financières à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE est concerné.

Les informations de durabilité ESRS, définies par l'EFRAG, sont divisées dans une matrice de 3 x 3 dimensions de la façon suivante :

3 thèmes	3 strates d'informations	3 dimensions
Environnemental	Informations trans-sectorielles (12	Stratégie, gouvernance et évaluation
	normes)	de matérialité
Social	Informations spécifiques au secteur	Mesures de mise en œuvre
	(paraitra avec l'acte délégué)	
Gouvernance	Informations spécifiques à	Mesure de la performance
	l'entreprise (enrichissement	
	progressif au cours des 3 premières	
	années)	

Et 12 normes trans-sectorielles qui sont divisées de la façon suivante :



La structure de reporting des ESRS est alignée avec les recommandations de la TFCD (Task Force on Climate related Financial Disclosures), couvrant les quatre domaines d'informations suivants : (1) Gouvernance, (2) Stratégie, (3) Gestion des impacts, risques et opportunités, (4) Indicateurs et objectifs.

Chaque norme trans-sectorielle ESRS se divise en plusieurs DR (Disclosure Requirement / Exigence de divulgation), spécifiquement propre à la norme, ou en lien avec d'autres (généralement ESRS 2 : Informations générales). Certaines DR sont obligatoires, et d'autres sont soumises à matérialité. Ce sont environ 1100 informations qui seront à fournir.

La CSRD fera l'objet d'un enrichissement progressif de l'information « entity-specific » sur les trois premières années.

#### Biodiversité : recensement des actions et construction des indicateurs

En accord avec le pilier « Biodiversité » défini par le Comité de Mission, le Groupe souhaite mettre en avant ses initiatives en matière de préservation ou de restauration de la biodiversité au cours de l'année 2024. Pour ce faire il a besoin de recenser les actions déjà engagées et à venir, et de construire des indicateurs permettant de suivre l'évolution de ces initiatives dans le temps.

Cette approche permettra de poursuivre un double objectif :

- une communication interne / externe adaptée
- documenter les obligations légales et réglementaires à la fois au titre de la Société à Mission, mais aussi dans le cadre de CSRD.

Le « temps forts 2024 » sur la biodiversité a été approuvé en Comité de Direction.

Il sera ainsi nécessaire de créer un plan de préservation ou de restauration de la biodiversité sur tous les domaines du Groupe, en incluant la préservation de la ressource en eau, avoir des actions phares à mettre en avant et assurer la collecte des données dans un objectif de reporting.

#### En Champagne:

- un projet de 10 ruches connectées à TOURS-SUR-MARNE est en cours
- des projets sur la replantation de haies sont également à l'étude
- Vert Cot'eau poursuit son action auprès des viticulteurs partenaires.

En Camargue, la biodiversité du sol est un élément aussi essentiel que la gestion de la ressource en eau. Il serait ainsi opportun de :

- Voir les systèmes de rotation des cultures
- Recenser les espèces et voir l'évolution par rapport à l'étude réalisée il y a 10 ans.
- Travailler sur le dessalement par différents systèmes (SALT'Eau, fours solaires...)

#### Produits emblématiques de notre mission

Le Comité s'est intéressé à l'opportunité de mettre en avant un produit (ou une gamme) en particulier comme vecteur de communication sur la mission du Groupe.



En l'absence de consensus sur un produit en particulier, les discussions restent ouvertes et les membres du Comité estiment que ce sujet doit être abordé en lien avec le Comité de Direction du Groupe dans un souci de cohérence.

#### Veille sur les certifications RSE

Dans le prolongement de ses réflexions initiées en 2022, le Comité s'est intéressé au projet de nouvelle norme ISO sur le système de management des ODD, actuellement en préparation en partenariat avec le PNUDNorme et en complément de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations.

#### Il s'agit des projets de normes :

- ISO 53001 système de management des ODD process organisationnel pour planifier, réaliser, contrôler et ajuster des actions visant un ou plusieurs ODDISO 53001 exigences pour contribuer à la réalisation des ODD
- ISO 53002 lignes directrices pour la mise en œuvre

Attendues en 2024, le Comité s'intéressera à ces normes lorsque les contours seront définis.

## **Index Ethifinance ESG Ratings (ex-Gaia Rating)**

Dans le cadre du pilier « Sociétal » de sa mission, le Comité avait retenu l'index Gaïa Rating devenu Ethifinance ESG Ratings, comme indicateur clé de performance avec un objectif d'atteindre le score de 70/100 à périmètre constant.

EthiFinance ESG Ratings évalue les entreprises de sa couverture selon un référentiel d'environ 140 critères repartis en 4 piliers : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes (ESG-PPE).

Leur référentiel évolue annuellement en fonction des résultats des années précédentes et des risques ESG émergents (nouvelles questions, niveau de détail des réponses, algorithmes de notation...).

La collecte d'informations et d'échanges avec Ethifinance s'est déroulée sur octobre et novembre 2023 et portait sur les données 2022.

Grâce à l'ensemble des actions menées par le Groupe en 2022, la Société a obtenu un score de 72/100, et l'objectif fixé par le Comité de Mission est atteint dès la première année!

Notation	2020	2021	2022	Tendance 2021-2022	Benchmark
GOUVERNANCE	63	61	69	Я	~
SOCIAL	53	66	73	7	$\uparrow$
ENVIRONNEMENT	46	61	72	Я	~
PARTIES PRENANTES EXTERNES	61	61	84	я	1
Note Globale	56	62	72	Я	1

#### Suivi des Indicateurs Clés de Performance

Le Comité de Mission a fait le choix d'aligner ses indicateurs clés de performance sur ceux du Groupe, repris dans la DPEF, et de les homogénéiser sur les différentes entités afin d'en faciliter la compréhension.

Pour aller plus loin, le Comité a également défini 2 indicateurs qui lui sont propres :

- La réalisation et le suivi du bilan carbone, notamment l'intégration d'une trajectoire de réduction des Gaz à Effet de Serre à horizon 2050.
- L'amélioration de l'index Gaïa Rating du Groupe

Les indicateurs du Comité de Mission ont été établis selon les 4 piliers issus de la Raison d'Etre : biodiversité, environnement, préservation du patrimoine, et responsabilité sociale/sociétale.

Le suivi des indicateurs à fin 2023 est repris dans le tableau page suivante.

Champagne: 40% VDC Gampagne: 43% Champagne: 50% VDC on 2015
Also instructed wignes cardiness do Cours   Provence of Camargue 100% Bio   Provence of Camargue 100% Bio ou enconversion en 2005
Portugal : 70% on bio ou conversion on 2023 Portugal : 61% Portugal : 61% Portugal : 63% en bio ou conversion
hinks VertCot'eau : nombre accompagner 110 exploitations en 2023 122 exploitations certifées VDC 140 exploitations en 2025 d'exploitations en 2025
5% de réduction des GES fin 2023 9,46%
Grampsgre-Consommation disus sur les 2020 ( Jetuviolent bouteille manipulée en 2023 ( Jetuviolent bouteille manipulée en 2023 2023 ( Jetuviolent bouteille manipulée)
GDL: consortion enter (et a bout à définir 2,460,13,63%) (condition enterent)
SDI: Compoundition deau en livres // de vin porturis (2-ne) produits (2-ne)
Champage: 59,5% France Champage: 59,5% France Champage: 59,5% France Repartition des fournieseurs d'emballage par anne géographique
GDL: 9.90% France GDL: 55,59%
Quantité de déchtes par équivalent Champagne : -4g / eq bouteille TaM ::382. Reins : 5.9. Janus : 3,98. TSM ::4  TSM ::4
Production as Pertugal : 90,54 MVM; Autoconsommation autoconsommation : 74,28 MVM; Autoconsommation
Champagne: 74,1 W U, 27,25 Utilitaine et engins 805 N, 335 Utilitaine et engins 75,4 W U, 27,25 Utilitaine et engins 75,4
GDL-66-79/VL69/Utilitates et engins 809/ VL39/, Utilitates et engins
Champagne: Réduction de 20% Champagne: Reins: 2011MWh TSM: 817.9 MWh Consumation de azz
Actions on these of a preferention du Indicateur qualitatif Rétroy atton du dateuu la Condome, experience Pommery patrimoine et le la promotion de la culture
% de personnes travallant pour un site de production certifé Sicurité des Allments.
Réduction de 10% des énissions de CO2 à Billian 2012 : 75 MCO2e Réduction de 10% des énissions de CO2 à horizon 2015 horizon 2015
Part des fermes au sein du Conseil 46,20% Part des fermes au sein du Conseil d'Adminitration > 40% d'Adminitration > 40%
negariunium seg vienasias se effectifis sa avia nducionali Administration + tausd'emploi dessalarles
etsfuation de handisap + Nombre Taux de salaride en situation de handilap > 6,4%, d'alternants 6% en 20.23 (France)
Nombre d'altermant > 25 (France) 47
Nombre d'Oto data Requelle en sous Nombre d'Oto data resissure adron/ Maintenir le ratio 11/12 en 2023 13/17 000 nombre total de GOD
Attender le score de 70 pelimiètre 72 pos 12 pointe en 2023 périmètre constant en 2023

Les objectifs fixés pour 2023 ont été atteints pour tous les indicateurs, excepté les suivants :

- Bio en Provence et Camargue et au Portugal, en raison du retard pris sur la conversion de certaines parcelles.
- Quantité de déchets sur le site de Reims, en raison de l'ouverture d'une filière recyclage bouteille vide, qui a augmenté notre masse de déchets
- % véhicules électriques pour GDL, en raison de la disponibilité des véhicules neufs sur le marché, freinant le renouvellement du parc
- Consommations de gaz en Champagne, dû à des installations de systèmes de récupération de chaleur mis en place en fin d'année et n'ayant pas permis de contribuer en année pleine.
- Taux de féminisation, en raison des difficultés à recruter des employées sur certains postes, notamment en production ou au vignobles, restant des secteurs à tendance masculine.

Deux objectifs opérationnels se sont vu modifier leur indicateur de performance sur l'exercice 2023 :

- Réduire les consommations d'eau : sur le site de GDL, l'indicateur 2022 était « consommation d'eau / hL de vin brassés », modifié en « consommation d'eau / L de vin produit », plus facile à visualiser pour le consommateur et permettant d'homogénéiser les indicateurs entre les sites de production du Groupe.
- Développer les énergies renouvelables au sein du Groupe : l'indicateur 2022 était la surface de panneaux solaire en production. N'arrivant pas à l'auditer et pour plus de clarté, nous avons décidé de le modifié en « Production d'électricité et autoconsommation ».

L'indicateur « % de personnes travaillant pour un site de production certifié Sécurité des Aliments » est passé à 100% dû à la certification de tous ses sites de production. Le choix a été fait d'écarter du dénominateur les salariés du Château La Gordonne, en raison de la nature de ce site qui ne sert que lors des fermentations, et n'intervient pas lors du conditionnement qui ne se déroule que sur le site de Jarras pour GDL.

Le périmètre des indicateurs taux de féminisation, taux de handicap et alternants concerne la France uniquement (sociétés VPM, VPP et GDL).

Le Comité de Mission estime qu'il dispose de tous les moyens nécessaires à l'exécution de sa mission et au suivi des indicateurs issus de la raison d'être définie par le Groupe.